L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 12 SEPTEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

UN monsieur nouvellement arrivé en cette ville désire une chambre bien garnie, avec pension dans une famille française respectable. S'adresser Stranger, care of Daily States office. 12sept—1f

ON DEMANDE.

PENSION demandée par un monsieur, sa épouse et une dame seule à partir du 1er octobre, dans une famille demeurant au deuxième de la rue du Canal. Aussi, une chambre non meublée pour en faire une bibliothèque. S'adresser avec recommandations à Mac, Box bureau. 7 sept—7f

ON demande des solliciteurs d'assurance Réference demandée. S'adresser "Assurance, à la Poste, Boîte 756 ou 625. 13 août—1 mois

A VENDRE.

MAGNIFIQUES Vaches laitières. S'adresser, H. Meltzer, 378 Magazine. 7 sept—1m

A VENDRE — Propriété et terrain rue Royale 243 à 239, coin St Philippe. Le tout mesure 40x95. S'adresser rue Royale 20 Carondelet. 10août—7f

A LOUER

A LOUER — Cet établissement bien connu de Prés aux gras, situé au coin de la rue des Bourbon et Conti, dirigé pendant plusieurs années, à partir du 1er octobre prochain, à un prix modéré. Un très grand coffre fort très précieux de plusieurs pieds de large et de vitrines et toutes les installations appartenant à la maison seront compris dans la location. S'adresser à James Fahey, No 162 rue de la Commune à toucher de l'hôtel St Charles. 17 juillet—dim sur veut f

A LOUER ou à vendre, Résidence 60 Avenue Esplanade S'adresser Travers Bank. 4 sept—7f

Nos 1 et 3 Magasins Rouges—Nord Potier, entre le Bazaar et le marché aux légumes. Sadresser à Henry Hoffman, rue Carondelet. 25 juin 1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jules Janvry vs. Nicholas Gasper.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 13,761 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Charles H. Javillebouvy, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 11me jour d'octobre 1890, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville dans l'île bornée par les rues Delord, anciennement St Paul, Frank (anciennement Peter), Poydras et Perdido, chaque comme lot No 8 sur un plan dressé par C. Gilfoin, voyer, daté du 16 janvier 1841, et déposé pour référence en l'étude de T. Giquel, notaire en cette ville. Le dit lot mesure 40 pied antérieur 26 pieds de face à la rue Liber, sur 127 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Dlle. comme suit : un tiers par héritage de feue Anelie Smith, d après un jugement de la Cour Civile de District le 7 janvier 1846, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 133, folio 261, et les deux autres tiers par achat de par ce héritier par acte passé devant Jean Villeré, notaire, le 21 mai 1-90, enregistré au Bureau des Aliénations livre 134, folio 531.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
10sept—10 17 24 oct 1 8 11

Menard Bros. vs. M. et Mme Louis M. Babad, in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS — No 17 583 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Robt Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité, agissant à la place de l'Hon. H. H. Pike, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MARDI 16 septembre 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues Rondelet et St Charles, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de gravures, aussi un lot de meubles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée inventaire enregistré dans mon bureau.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 5 sept—5 11 16

James Toole, individuellement et comme ayant sous son contrôle et en sa possession les biens paraphernaux de sa femme, vs. Alfred Chassaignac.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Placard en vente — En vertu d'un writ d'enchère publique à moi adressé par l'Hon. Charles H. Javillebouvy, juge de la Première Cour de Cité, agissant à la place de l'Hon. H. H. Pike, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, le MARDI 30me jour de septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou quelque sorte situé dans Premier District de la ville dite ville, étant désigné par le numéro municipal 42e et borné par les rues Melpomène Clara, Thalie et Willow, et mesurant 32 pieds de face à la rue Willow sur 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. J. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 août—29—sept 5 12 19 26 30

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de Henry Buttmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,580—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Henry Buttmann, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
12 sept—12 17 24 Greffier.

Succession de Mme Angele Bastie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,552—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Angélique Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
2 sept—9 17 Greffier.

Succession de Mme Jane Drummond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 873.—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte final présenté par William T. Richards, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
2 sept—5 10 14 Greffier.

Succession de Pierre Tiana.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,083—Division B.

Il est dû que John B. Viset, administrateur public, a présenté à la présente Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Pierre Tiana, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont droit de contester l'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
2 sept—3 10 14 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,958 — Division D. — John McGuinness et ses créanciers. Ordre de Cour, en la cause des noms de John McGuinness faite par lui au bénéfice de ses créanciers soit accepté par la cour, et qu'une réunion de ceux-ci soit convoquée et tenue par devant W. O. Hart, notaire, commençant mardi 14 octobre 1890, à 11 heures A. M. que Alex. Bergeron Esq., soit nommé agent représentant les créanciers absents, et que ladite interlocutoire, et jusqu'à ordre contraire de cette cour, toutes poursuites contre les biens appartenants de dit John McGuinness soit suspendue.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1890.

(Signé) H. M. HIGHTOR, Juge.

Il est ainsi ordonné.

M. CHIRAUD, Député-Greffier.
10 sept—10 27—oct 14

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La décision de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grandes tirages mensuels ne comprennent lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. BEAUREGARD
J. A. EARLY

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers payeurs de tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. Merchants Nat.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 OCT. 1890.

GROS LOT: $30,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
100 Lots de	300,	30,000
500 Lots de	100,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $100,		10,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
3,134 Lots ne montant à	$1,034,800

On demande des agents partout.

Pour un pays à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement dont on voudrait avoir, adresser seulement, M. Jos. Bartlett, Bureau, Etre distinctes et la Signature lisible. Les Clubs recevront service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats expressés par l'Express.

D'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats Unis, est en contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie demeurera en vigueur envers et contre tout, CENT ANS DE PLUS, JUSQUEN 1995.

Le Législature de la Louisiane qui a été ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à son élection, si oui ou non la Loterie aurait continuée de 1895 à 1919. L'opposition générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Louise Adélaïde Cannon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 30,868.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie de cette ville, formant le coin des rues Commune et Tremé, désigné par le No 1 de l'ist No 13 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 13 avril 1823 et déposé pour référence en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, par un acte daté le 6 décembre 1823. Le dit lot de 1er ordre, mesure trente pieds quatre-vingt pieds de face à la rue Commune, quatre vingt-deux pieds, onze pouces de face à la rue Tremé par quatre-vingt dix huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot No 9, et cent six pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 2; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dont le dit lot se trouve orné.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, dont la somme de $522 montant du prêt en capital des actions du fonds capital, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1881, et sur $464 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1889, et avec les frais de procédure et de vente et des taxes de l'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le balance de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore due, mais est sujette à être demandée, conformément à la charte et les lois de la Banque, à savoir : la somme de $2,053, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à la charte et ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée sur l'avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Constance, (la rue à l'arrière étant la rue Jena.)

Philo. H. Skidmore vs. John S. Alfred.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,397.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Wessing à la propriété ci-après décrite, savoir : 12 Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le huitième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Liège et Tavlor, et Chestnut et Coliée, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur un plan dressé par Jules F. Duncan, voyer en date du 24 juin 1884; une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat, par le demandeur de feue Elizabeth Bourges, de la dite propriété fait le 11 juillet 1884.

Acquis par le défendeur par achat du demandeur par acte reçu par devant E. Commagère notaire, le 21 juin 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 août—13 19 26—3 9 15 sept

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une Composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine sanguinaire punaise, sinal que de ses œufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très incertain et coûteux, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (ipecura qu'on ne boive pas.) il est d'une puissance irrésistible comme la vermine, il s'emploie au moyen d'un pinceau à longe poils et à bas prix. On trouvera chez moi, rue Magazine sur cent vingt huit pieds trente pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 formant le coin des rues Magazine et Thel, chaque et a vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Magazine, trente sept pieds un pouce et trois lignes de largeur dans le fond, cent vingt pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Lelachaise et cent vingt huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot No 5.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée sur l'avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Constance, (la rue à l'arrière étant la rue Jena.)

Philo. H. Skidmore vs. John S. Alfred.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,397.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues des Remparts, Kupferle et Ursulines, mesurant 40 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de soixante pieds, borne par les lots Nos 5, 27 et 29, conformément à un plan d'épée sur bureau de la Navigation Company of Orleans, ensemble avec tous les bâtisses sur les dits lots de terre, et tous droits, voies et servitudes y appartenant ensemble avec 101 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, dont la somme de dix-huit cent dix huit dollars, le montant des contributions sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $1,000 du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1,000 du 1er décembre 1882, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1,000 du 1er décembre 1883, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1,000 du 1er décembre 1884, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1,000 du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1,000 du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1,000 du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1,000 du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1,000 du 1er décembre 1889, et avec les frais de procédure et de vente et des taxes de l'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué (mortgage stock debt), dette non encore due, mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir : la somme de trois mille six cents dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept 8 15 22 29—6 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth M. Coutelin et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,748.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Delord et Tchoupitoulas Nouvelle Levée (maintenant Peters) et North Market, mesurant vingt pieds de face à la rue Delord sur une profondeur de cinquante huit pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, mesure quarante pieds six pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de la rue Tchoupitoulas, mesure quarante pieds six pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de la rue Delord, avec une ligne oblique de cette rue à la rue Palmyre, sur une profondeur de cent six pieds sept pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec 50 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur, soit deux cent quatre-vingts dollars, le montant dû du prêt sur les actions avec 10 0/0 d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1880, et la somme additionnelle de $600, montant des contributions sur les dites actions, avec 8 0/0 cent d'intérêt par an sur $100 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889, et avec les frais de procédure et de vente et des taxes de l'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué (mortgage stock debt), dette non encore due, mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir : la somme de six mille deux cent soixante quatre dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs Veuve Quinquin Cappelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 29,724 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Delord, Dumaine, St-Philippe et Royale, désignés par le lettre A sur une esquisse déposée dans le bureau de A. Dormon, ancien notaire.

Le dit lot ayant dix neuf pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, soixante-dix huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Philippe, vingt-cinq pieds deux pouces quatre six pouces de face sur la ligne du côté qui est en commun au lot de rit ci-dessus et au lot adjacent No 6 formant le coin de la rue Royale et trois pieds de large trois pieds cinq pouces six lignes sur une ligne s'ouvrant obliquement vers la rue Royale, et courant sur une ligne droite jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui y y trouvent et tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant sans réserve. Ensemble avec 87 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en garantie et attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer la réclamation des plaignants, disons la somme de six cents quatre-vingt-dix piastres, avec 10 0/0 d'intérêt, au dit 1er décembre 1879 montant du dit prêt sur actions (stock loan) et une autre somme de quinze cent soixante-six piastres, le montant des contributions sur les dites actions de stock avec intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889, et avec les frais de procédures et de vente et des taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué (mortgage stock debt), dette non encore due, mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir : la somme de six mille deux cent soixante quatre dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry Charbonnet, intervenant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 —C.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le 2me district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Charter, Dumaine, St-Philippe et Royale, désignés par la lettre A sur une esquisse déposée dans le bureau de A. Dormon, ancien notaire.

Le dit lot ayant dix neuf pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, soixante-dix huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Philippe, vingt-cinq pieds deux pouces quatre six pouces de face sur la ligne du côté qui est en commun au lot de rit ci-dessus et au lot adjacent No 6 formant le coin de la rue Royale et trois pieds de large trois pieds cinq pouces six lignes sur une ligne s'ouvrant obliquement vers la rue Royale, et courant sur une ligne droite jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui y y trouvent et tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant sans réserve. Ensemble avec 87 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en garantie et attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer la réclamation des plaignants, disons la somme de six cents quatre-vingt-dix piastres, avec 10 0/0 d'intérêt, au dit 1er décembre 1879 montant du dit prêt sur actions (stock loan) et une autre somme de quinze cent soixante-six piastres, le montant des contributions sur les dites actions de stock avec intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédures et de vente et des taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué (mortgage stock debt), dette non encore due, mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir : la somme de six mille deux cent soixante quatre dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Commune et Mire, dans le carré d'île borné par les dites rues et les rues Gravier et Tonti.

Lafayette Fire Insurance Co. vs. Edward Muller et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,744. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 14 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits titres et intérêts de George W. Purcell et Edward M. Purcell ou de l'un d'eux dans et sur la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, privilèges et dépendances, lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues St Louis, Troisième, St Patrick et Quatrième, désignée par C. A. Hedin, voyer, daté du 5 juillet 1852, déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds quatre pouces de front sur trente et un pieds quatre vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 1 de l'ist No 1 sur un plan dressé par Pilié et Duparc, voyers, et Pierre Pilié, ingénieur, et déposé pour référence en l'étude de Jean Sarpy, notaire en cette ville, le dit lot mesurant 50 pieds de face à la rue Liberté sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 1 de l'ist No 1 sur un plan dressé par Pilié et Duparc, voyers, et Pierre Pilié, ingénieur, et déposé pour référence en l'étude de Jean Sarpy, notaire en cette ville, le dit lot mesurant 50 pieds de face à la rue Liberté sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, désigné par le No 1 de l'ist No 1 sur un plan dressé par Arthur de Armas, deputé voyer de la ville, et déposé pour référence en l'étude de Felix Grima, notaire en cette ville, et mesurant 40 pieds quatre six pouces sur 120 de face à la rue Delord, entre lignes parallèles, et 40 pieds de largeur dans le fond et cent dix pieds six pouces sur 102 pieds de profondeur et 40 pieds de profondeur et de face à la rue Frankl (anciennement Bentom), et cent vingt pieds de profondeur, le lot No 1 formant le coin des rues Chestnut et Coliée, désignées par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur un plan dressé par Jules F. Duncan, voyer en date du 24 juin 1884; une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat, par le demandeur de feue Elizabeth Bourges, de la dite propriété fait le 11 juillet 1884.

Acquis par le défendeur par achat du demandeur par acte reçu par devant E. Commagère notaire, le 21 juin 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 août—13 19 26—3 9 15 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No 30,414—En vertu d'un ordre de vente du 6 août 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Marigny, Champs Elysées, Chartres anciennement Kerlerec et Dauphine, mesurant quatre vingt dix pieds de